

VŒU

Vœu relatif au respect du droit international et à la fin du blocus de Gaza

LE CONSEIL,

sur la proposition du groupe des élus communistes et partenaires

ADOPTE le vœu suivant :
par 25 voix pour et 18 abstentions

Considérant que depuis des années, l'Etat d'Israël maintient des millions de Palestiniens dans une prison à ciel ouvert, dont un million et demi de Gazaouis enfermés au milieu des décombres de la bande de Gaza,

Considérant que le blocus imposé aux populations civiles de Gaza, premières victimes de la guerre sanglante commise il y a deux ans par l'armée israélienne, est la cause d'une véritable catastrophe humanitaire,

Considérant que l'agression meurtrière contre la flottille pacifique du 31 mai dans les eaux internationales par les forces armées israéliennes relève d'une politique revendiquée de dissuasion par la terreur de toute action de solidarité humanitaire envers la population de Gaza et constitue donc en soit un acte de terrorisme d'Etat,

Considérant que l'impunité dont bénéficie l'Etat d'Israël au regard du non-respect du droit international et de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies est intolérable,

Considérant que la France, membre du conseil de sécurité des Nations-Unies et l'Union européenne partenaire politique et économique privilégié de l'Etat d'Israël, ne peuvent en rester à de simples déclarations de condamnation sans suite,

Considérant qu'en Palestine et en Israël, des voix s'expriment appelant à mettre un terme à l'engrenage meurtrier de la haine et la violence auquel conduit la non-reconnaissance d'un Etat Palestinien, la poursuite de la colonisation, le vol des terres palestiniennes et la construction du Mur de la Honte,

Considérant que la ville d'Ivry est messagère de la Paix, solidaire du peuple palestinien, qu'elle a promu au rang de citoyen d'honneur, Marwan Barghouti, député de Palestine, prisonnier de l'Etat d'Israël depuis 2002,

Considérant que la ville d'Ivry est solidaire de toutes les voix pacifistes qui se font entendre en Palestine, en Israël et dans le monde entier pour une paix juste et durable au Proche-orient.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- condamne l'agression militaire d'Israël contre la flottille humanitaire en date du 31 mai, dénonce la politique de terreur dissuasive et active menée à l'encontre des organisations non gouvernementales, citoyens, élus et militants pacifistes solidaires de la population palestinienne,
- s'incline avec tristesse et respect devant les neuf victimes de cette opération et demande à son excellence Monsieur l'Ambassadeur de Turquie de transmettre nos condoléances à leurs familles,
- exprime sa reconnaissance à tous les membres de l'opération humanitaire qui n'ont pas hésité à mettre leur vie en péril pour briser le mur du silence et rappeler à la communauté internationale ses responsabilités vis-à-vis de la population gazaouie,
- soutient la demande l'ouverture d'une enquête internationale sous l'égide des Nation-Unies,
- exige, comme le fait le secrétaire général des Nations-Unies, la levée du blocus et de l'embargo frappant la population de la bande de Gaza,
- demande en particulier que l'accès à Gaza soit immédiatement facilité pour les journalistes et les observateurs de la communauté internationale, et notamment de la Communauté Européenne,
- exige que la France et l'Union Européenne prennent des mesures de rétorsion économiques et politiques immédiates à l'encontre de l'Etat d'Israël, en particulier en mettant un terme au statut avancé de partenaire économique privilégié dont bénéficie Israël,
- réaffirme l'amitié de la ville d'Ivry, ville messagère de la paix, avec les peuples Palestinien et Israélien en exigeant le respect du droit international sans l'accomplissement duquel il n'y aura ni paix ni sécurité dans cette région de monde,
- confirme son engagement en faveur de la solution « deux peuples, deux Etats » pour redonner aux peuples de la région la perspective d'une issue politique et refuser la tentation du désespoir,
- souhaite concrétiser cet engagement par un voyage d'information, de solidarité et d'amitié en Palestine et en Israël, y compris à Gaza, dès que possible.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010